

Procès verbal de la séance du C.T

du 18 Janvier 2016

à 9 h 30

Représentants titulaires de l'administration				Représentants du personnel titulaires			
M.	MENGOLI	Bruno	présent	BERGNA	Jacques	présent	SUD
Mme	GOMES	Jacqueline	présente	LAGUIA	Virginia	absente	SUD
Invité				LAHIJI	Barmak	présent	SUD
				MAZZOCCHI	Guglielmo	présent	SUD
Mme	LECOURTOIS	Caroline	présente	SZTUKA	Marie-Liesse	absente	CGT
				DEHOUX	Dominique	présent	CGT
				CHANTEUX	Jean-Marc	présent	CGT
<i>Membres suppléants des représentants du personnel</i>							
				FAYOLLE de MANS	Marc	absent	SUD
				BOTTIER	Patrick	présent	SUD
				ASLAN	Carlo	absent	SUD
				FREMY	Anne	absente	SUD
				RADIC	Brankica	absente	CGT
				GAUBIN	Franck	absent	CGT
				LOCICERO	Eric	absent	CGT

ORDRE DU JOUR :

- 1- Communication du bilan de l'action sociale
- 2- Communication du bilan de la procédure de recrutement des agents contractuels au titre de l'année 2015/2016
- 3- Apprentissage (pour information)
- 4- Procédure des avancements (pour information)
- 5- Questions diverses

Secrétaire de séance : Dominique Dehoux, représentant CGT

COMPTE-RENDU

Bruno Mengoli rappelle que ce comité technique est la continuation du comité technique du 1^{er} décembre 2015.

A la demande des représentants du comité technique, le point relatif à la procédure de recrutement des enseignants contractuels est reporté au Comité technique prévue le 15 avril 2016.

Par ailleurs, ils demandent d'intégrer dans l'ordre du jour un point sur la procédure du recrutement par lettre d'engagement sur des fonctions d'enseignement pérenne.

1/ BILAN DE L'ACTION SOCIALE

Tous les agents titulaires et contractuels peuvent bénéficier de la carte « Culture » à partir de 50h d'enseignement par an.

Tous les ATS bénéficient de la carte de cantine. La prise en charge financière est supportée par le ministère de la culture et de la communication.

Pour l'arbre de Noël, seuls les agents titulaires et les agents contractuels (administratifs et enseignants) peuvent en bénéficier.

Les représentants du personnel demandent s'il est possible de bénéficier de chèque-déjeuner.

Bruno Mengoli précise que ce n'est pas possible car nous avons une cantine.

2/ PROCEDURES DE RECRUTEMENT PAR LETTRE D'ENGAGEMENT SUR DE FONCTIONS PERENNES

Patrick Bottier demande si les agents qui ne sont pas renouvelés peuvent candidater à nouveau les années suivantes ?

Caroline Lecourtois rappelle qu'une commission recrutement a été mise en place pour mettre en œuvre un plan de recrutement des enseignants contractuels et leur suivi de carrière.

Cette commission examine les candidatures et auditionne les candidats. Par ailleurs, elle rencontre les contractuels après 4 ans d'activité pour faire le bilan de leurs enseignements et envisager ou non le renouvellement du contrat en CDI.

Les chargés de TD ont été recrutés pour des enseignements renouvelés ou repensés chaque année, par lettre d'engagement.

Face au développement des lettres d'engagement, les représentants syndicaux soulèvent le danger de recréer ainsi des emplois d'enseignants très précaires comme l'étaient les vacataires avant la cédésation pour des enseignements pérennes figurant dans les programmes de l'école.

Il a été proposé pour l'année universitaire 2015/2016 : 13 postes en interne et 14 postes en externe. Il est à noter que grâce à l'investissement de la direction et de Patrick Bottier, il a été possible de mobiliser des enseignants pour postuler sur ces postes.

Parmi les personnes retenues, 5 enseignants contractuels étaient recrutés par lettre d'engagement l'année précédente. Pour les recrutements en externe, les personnes ont postulé sur plusieurs postes car il n'a pas été possible de mutualiser des profils parce que l'emploi du temps ne le permettait pas ou les profils étaient trop différents. Au total, il y a eu 11 nouveaux recrutements.

Les profils ont été diffusés comme suit :

- 5 profils en STA – CIMA
- 2 profils en HCA
- 2 profils en ATR APV
- 2 profils en VT – GP dont 2 lettres d'engagement transformées en contrats
- 2 profils en SHS
- 14 profils en TPCAU certains étaient recrutés sur lettres d'engagement transformées en contrats.

Ces recrutements procèdent du départ de certains enseignants contractuels sur des postes de titulaires et/ou d'associés.

Il reste encore 4 chargés de TD construction en STA – CIMA à recruter par lettre d'engagement. Il y a eu un appel à candidature, la commission recrutement a reçu 25 candidatures.

Les représentants du personnel demandent qu'un représentant enseignant contractuel du CT soit intégré dans les commissions (CEVE, commission de recrutement...) pour qu'il y ait une représentation des enseignants contractuels.

Bruno Mengoli précise qu'il convient d'en faire la demande au Conseil d'administration. Par ailleurs, il pense qu'une réflexion doit être menée sur la capacité de garder un pourcentage de contrat à durée déterminée permettant la réintégration du maître assistant associé en fin de contrat.

Patrick Bottier précise que 15 écoles sur 20 ont déjà appliqué le passage de 160 h à 224 h.

Il pense que pour réfléchir à une politique de pérennisation, il convient de faire un bilan des agents cédés et de réfléchir à une procédure permettant le passage à 70 % leur permettant de remplir les conditions dans le cadre du « Sauvadet 2 ».

Bruno Mengoli précise que pour faire valider ces propositions par le Conseil d'Administration il convient de préciser les règles concernant les renouvellements, de mesurer l'impact de ces quotas et celui des changements d'heures (de 160 h à 224 h) et de réfléchir à la mise en œuvre de ces procédures.

Caroline Lecourtois propose que le comité technique se constitue en groupe de travail sur ce sujet.

Patrick Bottier estime que cela relève de la politique de l'école, il conviendrait de constituer un groupe de travail composé de membres du CT, du CEVE, et du CA et de contractuels

enseignants qui pourraient avoir des idées nouvelles. Il pense par ailleurs que c'est une bonne idée de fixer des quotas mais il faudrait aussi mettre des postes au concours.

Dominique Dehoux demande si les maîtres assistants associés rentrent aussi en ligne de compte dans le cadre des renouvellements.

Caroline Lecourtois précise qu'il y a moins de possibilité avec le ministère.

Jean-Marc Chanteux demande ce que veut dire « quota », est-ce des pourcentages ?

Dominique Dehoux demande s'il est possible d'avoir un bilan sur les renouvellements de contrats et des titulaires.

Bruno Mengoli propose de faire un bilan sur 2 ans relatif au nombre d'agents ayant bénéficié de renouvellement en ETP et ETPT, ce qui devrait nous informer sur notre capacité à contracter les effectifs. S'agissant des bilans sociaux, il conviendra de ressortir les bilans antérieurs.

3/ APPRENTISSAGE

Le recrutement par voie d'apprentissage fait l'objet d'une publicité à la Biep, il conviendra de la diffuser également aux personnels administratifs et aux enseignants. Il faut prévoir un plan de formation pour l'apprenti, mettre en place du matériel. Il est rappelé que le contrat d'apprentissage est différent du stage. Le coût d'un apprenti est fixé règlementairement en matière de rémunération et du coût de la formation.

4/ PROCEDURE DES AVANCEMENTS

Pour les agents titulaires, la règle est statutaire, et à l'occasion des CAP d'automne, des tableaux d'avancement sont établis par le SRH du ministère. Ces tableaux renseignent sur les agents qui remplissent les conditions requises pour être promu soit au grade supérieur soit dans un corps de niveau supérieur. L'école envoie des propositions d'avancement avec un rapport sur la manière de servir et la fiche d'évaluation dans laquelle le chef de service a donné un avis circonstancié. Au final, c'est la CAP, sur proposition de l'administration centrale, qui décide des avancements.

Pour les agents contractuels, ils peuvent bénéficier d'avancement d'échelon en correspondance avec la grille de titulaire de même niveau sans en percevoir les primes. Pour un avancement de grade, il est toujours établi en comparatif avec la situation d'un agent titulaire exerçant le même niveau de fonctions.

Plus personne ne prenant la parole, le Président lève la séance à 11 h 40

Le Président

Bruno Mengoli



Le secrétaire

Dominique Dehoux

